

Etaient présents : BOUYALA R. – KAUFLE M. – MORENO P. – MORENO M. – THIEFFRY F. – SIRE G. – D'HONT V. – LEROY-THEOLAS C. – COLIN C. – DISCHAMP-LENAIN L. – CARON D. – LECOINTE H. – POUCHAIN K.

Absent : BIAU C.

Absent excusé : MAURRAS F.

M. Fabrice MAURRAS a donné procuration à M. Frédéric THIEFFRY.

M. le Maire introduit la séance en présence de 12 conseillers (Mme Claire LEROY-THEOLAS arrive en retard).

Mme Catherine COLIN est désignée secrétaire de séance.

➤ **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 5 décembre 2016**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

M. le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- **Point 14 : Indemnités d'adjoint (pour le nouvel adjoint élu)**
- **Point 15 : Projet de lotissement communal du City stade – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de la CAHM pour l'eau et l'assainissement**

**Le Conseil accepte à l'unanimité l'ajout de ces points.**

**0. Information du Conseil sur les décisions municipales prises au titre de l'article L2122-22 du CGCT**

- **DCM 2016-11 du 24 novembre 2016** : Marché de vérification périodique annuelle des supports et armoires d'éclairage public attribué à : QUALICONSULT de Montpellier (34000) pour un total de 2 095 € HT par an ;
- **DCM 2016-12 du 20 décembre 2016** : Marché de contrat de maintenance Eclairage Public attribué à : SANCHIS de Pézenas (34120) pour un total de 10 270 € HT par an ;
- **DCM 2016-11 du 20 décembre 2016** : Rétrocession de concession funéraire pour un montant de 800 €.

**Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.**

**1. Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Mme Claire LEROY-THEOLAS rejoint l'assemblée.

M. le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 11 juillet 2016 portant arrêt du projet de plan local d'urbanisme ainsi que les éléments de procédure qui ont suivi.

Il invite M. Louis RICARD, du cabinet G2C, à présenter les modifications apportées au document suite aux avis des personnes publiques associées et à l'enquête publique.

Au vu de toutes ces informations, le Conseil Municipal APPROUVE le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lézignan-la-Cèbe ainsi que le périmètre de protection modifié du Château d'Ormesson.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **2. Election d'un nouvel adjoint au Maire**

Suite à la démission de Mme Jacqueline ASTRUC de ses fonctions d'adjointe au maire et de conseillère municipale, M. le Maire propose à son Conseil d'élire un nouvel adjoint, qui prendra le 3<sup>ème</sup> rang au tableau.

M. Frédéric THIEFFRY, conseiller municipal délégué, s'est déclaré candidat au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint.

**Le Conseil a élu à l'unanimité, par vote à main levée, M. Frédéric THIEFFRY, 3e adjoint.**

## **3. Modification du tableau du Conseil Municipal**

Conformément à l'article L 270 du Code électoral, Mme Jacqueline ASTRUC a été remplacée par M. Kévin POUCHAIN, élu suivant sur la liste.

M. le Maire informe le Conseil que suite à l'entrée au conseil de M. Kévin POUCHAIN et à l'élection d'un nouvel adjoint au maire, il convient de modifier le tableau du conseil municipal comme suit :

Fonction	Qualité	Nom et Prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrage obtenu
Maire	M.	BOUYALA Rémi	29/10/1953	05/04/2014	14
Premier Adjoint	M.	KAUFLER Marc	09/03/1968	05/04/2014	14
Deuxième Adjoint	M.	MORENO Pierre	10/04/1941	05/04/2014	14
Troisième Adjoint	M.	THIEFFRY Frédéric	18/09/1966	16/01/2017	13
Conseiller Municipal	Mme	MORENO Martine	13/02/1952	30/03/2014	543
Conseiller Municipal	Mme	SIRE Gisèle	16/11/1958	30/03/2014	543
Conseiller Municipal	Mme	D'HONT Valérie	24/10/1966	30/03/2014	543
Conseiller Municipal	Mme	LEROY-THEOLAS Claire	27/01/1980	30/03/2014	543
Conseiller Municipal	M.	MAURRAS Fabrice	31/01/1980	30/03/2014	543
Conseiller Municipal	Mme	COLIN Catherine	25/04/1954	30/03/2014	346
Conseiller Municipal	Mme	DISCHAMP-LENAIN Lydie	20/05/1969	30/03/2014	346
Conseiller Municipal	M.	BIAU Cédric	27/05/1985	30/03/2014	346
Conseiller Municipal	M.	CARON David	26/07/1968	30/03/2014	543
Conseiller Municipal	Mme	LECOINTE Huguette	30/04/1940	30/03/2014	543
Conseiller Municipal	M.	POUCHAIN Kévin	08/10/1990	30/03/2014	543

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **4. Indemnité au conseiller municipal délégué**

M. le Maire informe l'assemblée que suite aux derniers changements dans le conseil, il a choisi de désigner un nouveau conseiller avec délégation de fonction : M. Fabrice MAURRAS. Il reçoit délégation du Maire dans les domaines suivants : Animation et Vie associative.

Comme le prévoit le CGCT, le Conseil municipal décide de fixer le montant de l'indemnité qui lui sera accordée dans le cadre de ses délégations à : 8 % de l'indice 1015.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **5. Opposition au transfert de la compétence PLU à la CAHM**

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal une disposition de la loi ALUR qui prévoit le transfert automatique aux Communautés d'Agglomérations de la compétence Plan Local d'Urbanisme à compter du 27 mars 2017.

Les communes peuvent s'opposer à la mise en œuvre automatique de cette disposition si, dans les trois mois précédents la date de transfert effectif au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent. Plusieurs communes ont déjà délibéré dans ce sens et la CAHM invite les communes à le faire.

Compte tenu des enjeux de l'élaboration des documents d'urbanisme, le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **6. CAHM – Accessibilité des transports publics - Convention**

M. le maire rappelle à son conseil sa délibération n°2016-01-04 du 25 janvier 2016 portant sur l'Accessibilité des transports publics - Programmation de la CAHM et montage financier prévisionnel. Il s'agit de travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus de la CAHM (réseau Cap'Bus), conformément à l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Un projet de convention a été transmis par les services de la CAHM. Elle a pour objet d'acter l'engagement de la CAHM à subventionner à hauteur de 50 % les travaux de mise en accessibilité et de préciser les modalités techniques et financières de partenariat entre la Commune et la CAHM.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ladite convention avec la CAHM.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **7. SIVOM du canton d'Agde – Adhésion de la commune d'Usclas d'Hérault à la fourrière animale**

M. le Maire informe son conseil que par courrier reçu le 26 décembre 2016, le SIVOM du canton d'Agde a informé la commune de sa délibération du 6 décembre 2016 par laquelle il acceptait l'adhésion de la Commune d'Usclas d'Hérault au service de fourrière animale.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal accepte cette adhésion.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **8. SIVOM du Pays de Pézenas – Désignation des délégués suppléants**

M. le Maire rappelle au conseil la liste des conseillers municipaux actuellement délégués au sein du SIVOM du Pays de Pézenas et propose :

- d'acter le fait que Mme Catherine COLIN deviendra la suppléante de M. Frédéric THIEFFRY (école de musique) ;
- d'élire un nouveau délégué suppléant de Mme Valérie D'HONT (CIAS).

Mme Lydie DISCHAMP-LENAIN s'est déclarée candidate au poste de déléguée suppléante de Mme Valérie D'HONT (CIAS : aide sociale, insertion, Relais Assistantes Maternelles).

Après avoir décidé à l'unanimité de procéder par vote à main levée, le Conseil a élu à l'unanimité, au scrutin public, Mme Lydie DISCHAMP-LENAIN en tant que suppléante de Mme Valérie D'HONT.

Les nouveaux délégués au sein du SIVOM du Pays de Pézenas sont :

Délégués Titulaires :

- M. Frédéric THIEFFRY (école de musique)
- Mme Valérie D'HONT (CIAS)

Délégués suppléants :

- Mme Catherine COLIN
- Mme Lydie DISCHAMP-LENAIN

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **9. Demande de subvention Hérault Energies pour travaux d'isolation**

M. le Maire précise que la réfection du hall entre dans le cadre de l'objectif de maîtrise de l'énergie du Syndicat Mixte Hérault Energies et peut donc bénéficier de subventions, au titre de l'exercice 2017.

- Montant estimatif des travaux : 22 391,30 € HT
- Hérault Energies 13 434,78 € soit 60 % du HT
- Reste à charge de la Commune 8 956,52 € HT

Le Conseil **valide ce projet de demande de subvention** auprès d'Hérault Energies.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **10. BUDGET M 14 – Engagement de 25 % du budget M 14 dans l'attente du vote du BP 2017**

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil autorise le mandatement des dépenses d'investissement de la commune dans la limite du quart des crédits ouvert au titre de l'exercice 2015 sur le budget communal.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **11. Projet de lotissement communal du City Stade – Désaffectation**

La parcelle n° C 1050, propriété communale, est actuellement occupée par le City stade, qui doit être prochainement déplacé au sein de la Pinède. La parcelle C 1050 est destinée à accueillir ensuite un petit lotissement communal. Cet immeuble doit donc être désaffecté et déclassé, conformément au Code général des collectivités territoriales et au Code général de la propriété des personnes publiques.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal **décide de procéder à la désaffectation de la parcelle n° C 1050.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **12. Projet de lotissement communal du City Stade - Déclassement**

Dans un second temps, M. le Maire explique à son conseil que le terrain communal cadastré n° C 1050 étant affecté à une utilisation par le public (Citystade), il est de ce fait intégré au domaine public communal.

Il convient donc de le déclasser avant de pouvoir y réaliser un lotissement communal et céder les lots à des acquéreurs, conformément au CGCT et au code général de la propriété des personnes publiques.

Le Conseil municipal **décide de procéder au déclassement de la parcelle n° C 1050** et autorise M. le maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble de gré à gré.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **13. Projet de lotissement communal du City Stade – Division parcellaire**

Pour permettre la réalisation du futur lotissement communal, une déclaration préalable de division parcellaire est nécessaire, pour réaliser l'aménagement de trois lots et d'un chemin piétonnier.

Le Conseil municipal **autorise M. le maire à déposer une déclaration préalable de division parcellaire.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **14. Indemnités d'adjoint (pour le nouvel adjoint élu)**

Le Conseil municipal **décide de fixer le montant des indemnités** pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire de M. Frédéric THIEFFRY, 3e adjoint : 16,5 % de l'indice 1015.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **15. Projet de lotissement communal du City stade – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de la CAHM pour l'eau et l'assainissement**

La CAHM étant compétente en matière de gestion des réseaux d'eau et d'assainissement depuis le 1er janvier 2017, ses services ont soumis à la Commune le 12 janvier un projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil **décide d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CAHM.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **16. Questions diverses – Infos**

### **➤ Information du Maire à son Conseil :**

#### **- Lotissement communal :**

La consultation des entreprises pour l'aménagement et la viabilisation, ainsi que les projets de promesses de ventes feront l'objet de délibérations à suivre lors d'un prochain Conseil Municipal, de même que les attributions des marchés de travaux pour le déplacement du City Stade.

Objectif : déplacement du City stade au printemps 2017.

Subventions : accord de la CAHM, attente de réponse du département et de la Région.

#### **- Projet d'aménagement de la place des Templiers :**

Point sur l'avancement du projet : attente de notifications de subventions (notamment l'Etat – DETR).

Objectif : début des travaux à l'automne 2017.

Fait à Lézignan-la-Cèbe,

Le 20/01/2017